

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 10 novembre 2021

### **SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL DE SANTE MENTALE DU BAS-RHIN : UNE DEMARCHE PARTENARIALE ET STRUCTURANTE POUR LA SANTE MENTALE DANS LE DEPARTEMENT**

Après l'adoption du **Projet territorial de santé mentale issu d'un diagnostic approfondi partagé par tous les acteurs**, le Bas-Rhin dispose désormais d'un **contrat territorial de santé mentale (CTSM) signé le mercredi 10 novembre à 11h30 dans les locaux de l'association Route Nouvelle Alsace en présence de Virginie CAYRE, Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est.**

Ce contrat, conclu pour une durée de cinq ans, a été signé entre l'Agence Régionale de Santé Grand Est, la communauté psychiatrique de territoire (fédérant tous les acteurs du secteur) et les porteurs d'actions mentionnés dans le contrat, ainsi que les partenaires. Après près de trois ans de concertation, **plus de 110 participants provenant d'une quarantaine d'institutions** (hôpitaux psychiatriques, collectivités locales, professionnels libéraux, association d'usagers et de familles, structures sociales et médico-sociales, etc...) ce sont **38 fiches actions** qui sont déclinées dans une feuille de route concertée.

#### **Des objectifs adaptés et ambitieux pour le territoire**

Les objectifs et actions contenus dans le contrat ont fait l'objet d'un diagnostic partagé en vue de structurer une offre assurant une continuité tout au long du parcours, des premiers signes d'un trouble de la santé mentale, à une éventuelle prise en charge hospitalière ou médico-sociale.

#### **La place des usagers**

L'établissement de ce contrat, et des fiches actions qui en font partie, ont fait l'objet d'un intense travail d'implication et de concertation mené par les différents porteurs avec les associations et collectifs d'usagers et de familles.

#### **Des projets d'ores et déjà engagés**

**Près de 9 millions d'euros viennent d'ores et déjà financer les actions du PTSM, ce qui représente environ la moitié du besoin identifié sur 5 ans.**

Le projet prévoit ainsi, dans une logique « d'aller vers », le déploiement d'équipes mobiles à destination de **publics identifiés comme prioritaires** tels que notamment **les adolescents et les personnes en situation de grande précarité.**

Le projet contient également la création de dispositifs innovants, établis dans une logique partenariale, à destination en particulier des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance mais également en développant et intensifiant la pair-aidance.

Enfin, les actions contenues visent également à diminuer les ruptures dans les parcours. A ce titre, le lien ville-hôpital et l'articulation entre la médecine somatique et psychique ont fait l'objet d'une attention particulière.

#### **Contact presse**

ARS Grand Est : [ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)

### **Un changement de paradigme sur la vision de la santé mentale**

Le projet territorial et le contrat seront animés par la Communauté Psychiatrique de Territoire (CPT) créée à l'initiative des trois établissements publics de santé mentale du Département, à savoir les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, l'EPSAN, ainsi que le Centre Hospitalier d'Erstein, et composé par ailleurs des différents acteurs en santé mentale du territoire.

A travers la signature de ce contrat, c'est la mise en œuvre opérationnelle d'une nouvelle logique qui est engagée, une logique de territoire et non plus institutionnelle. Cela implique aussi que le contrat sera amené à évoluer en fonction des besoins populationnels identifiés.